



Syndicat des Producteurs de Miel de France - S.P.M.F

Chambre d'agriculture du Gers. Chemin de la Caillaouère. BP 70161
32003 AUCH cedex

Web : www.spmf.fr

E-Mail : spm@gers-apiculture.org

Contact presse : yvgarros@free.fr Mobile : 06 48 07 75 60

Auch, le 17 décembre 2009

Communique presse SPMF

Homologation Cruiser

Une homologation trop discrète !

Le SPMF a pris connaissance du communiqué du ministre de l'Alimentation, l'Agriculture, de la Forêt et de la Pêche en date le 12/12/2009 sur l'homologation pour une année supplémentaire de Cruiser. Cette homologation est intervenue sans réunion préalable du comité de suivi « Post homologation Cruiser » qui a été créé en 2008 par le ministère.

Pour le SPMF cette réunion était indispensable. Elle aurait permis de faire un point précis sur les cas d'intoxication et de rechercher leur cause réelle : problème de poussière ?, enrobage des semences ?, intoxication par traitement « classique » sur cultures en fleurs alentour ? De véritables échanges auraient permis de renforcer les mesures préventives et de soutenir les pratiques de bon sens pour éviter des intoxications. **Le SPMF regrette la méthode en catimini qui va renforcer, de nouveau, l'opacité.**

Le comité de suivi « Post homologation Cruiser » a-t-il toujours un sens ?

Dès le mois de juin 2009, le SPMF avait posé cette question. Cette bonne idée, soutenu par le SPMF, a perdu de sa pertinence. Plus de 600 000 ha de maïs homologué Cruiser ont été semés avec un nombre de cas « officiels » d'intoxication faible. Ces cas méritaient une analyse technique et scientifique précise en mettant toutes les données sur la table. Une analyse poussée aurait pu étayer un renouvellement de l'AMM (Autorisation de Mise en Marché) et préciser clairement les conditions d'utilisation.

Campagne 2010 : le SPMF réclame la vigilance et la responsabilité

Le SPMF demande aux maïsiculteurs de respecter scrupuleusement les conditions d'utilisation et d'évaluer professionnellement le risque « taupin ». LE SPMF regrette fortement l'absence de mesures complémentaires pour éviter les intoxications par l'émission de poussières lors des semis. Une norme existe. Mais le SPMF estime que celle-ci n'est pas suffisamment précise pour évaluer l'émission de poussière dans les conditions réelles du semis. Les entreprises réalisant l'enrobage de semences avec cette molécule doivent mettre en œuvre les moyens nécessaires pour réaliser des enrobages de qualité et veiller qu'au long de la chaîne logistique d'approvisionnement des agriculteurs le risque d'émission de poussière soit limité au maximum. Le SPMF souhaite un engagement net des entreprises sur ce point.

Par ailleurs, malgré de nombreuses demandes réitérées, nous regrettons que la question des traitements autorisés sur cultures en fleurs avec des produits « classiques », et qui causent toujours de nombreuses intoxications, ne soit toujours pas abordée.

LE SPMF

Ce syndicat rassemble les apiculteurs professionnels, chefs d'exploitation apicole à titre principal et les apiculteurs à temps partiel (minimum 70 ruches). L'activité de l'apiculture professionnelle représente 70 % de la production française. Le président est Joël SCHIRO, Apiculteur dans les Hautes-Pyrénées et le secrétaire Générale est M. Bernard BREUIL, apiculteur en Charente.